



Centre Communal
d'Action Sociale
Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 02

↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 1^{er} février 2024

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration : 17
Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13 présents et 3 pouvoirs soit 16 votants.

PRÉSENTS : Mmes Astrid CROENNE, Jocelyne BIJASSON, Christine BOICHET-PASSICOS, Béatrice CHAUVETET, Julie DESBIOLLES, Edwige LABORIER, Fabienne JACCOUD, Marie STABLEAUX,

MM. Jean-Noël CASSÉ, Daniel GIRODIN, Pierre JAY, Jean-François MORIN, Claude PERRUISSET

PROCURATIONS : Mme Monique BONANSEA a donné pouvoir à M. Jean- Noël CASSÉ, Mme Liliane DEBERNARDI a donné pouvoir à Mme Astrid CROENNE, Mme Cécile VUILLARD a donné pouvoir à Mme Christine BOICHET-PASSICOS

EXCUSÉ : M. Christian DULAC.

Mme Christine BOICHET-PASSICOS a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-03-01b

**Nature de l'acte : 7. Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires**

Objet : Approbation du compte administratif 2023

Rapporteur : Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Le compte administratif 2023 est présenté et commenté au conseil d'administration. Sa synthèse figure ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 2 428 649.19 €
Recettes réalisées (hors résultat reporté) : 2 510 379.29 €
Résultat de l'exercice : 81 730.10 €
Résultat reporté : 202 202.33 €

Résultat de clôture : 283 932.43 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 7 218.70 €
Recettes réalisées (hors résultat reporté) : 28 858.05 €
Solde d'exécution de l'exercice : 21 639.35 €
Résultat d'exécution reporté (excédent) : 31 412.58 €

Solde d'exécution définitif (excédent) : 53 051.93 €

Pour information :

Restes à réaliser en dépenses : 936 €
Restes à réaliser en recettes : 0 €
Solde des restes à réaliser (déficit) : - 936 €
Soit un excédent de financement de : 52 115.93 €

Le Comptable du Service de Gestion Comptable de Rumilly (DGFIP) a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les écritures du compte administratif 2023 du budget du CCAS de Rumilly sont conformes à celles du compte de gestion 2023 de M. le Comptable du Service de Gestion Comptable de Rumilly (DGFIP) approuvé par délibération n°2024-03-01a du Conseil d'Administration de ce jour.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, par 16 voix POUR (13 membres présents et 3 par pouvoir),

- **APPROUVE** la section de fonctionnement du compte administratif 2023 du budget du CCAS de Rumilly, arrêtée aux sommes figurant ci-dessus.
- **APPROUVE** la section d'investissement du compte administratif 2023 du budget du CCAS de Rumilly, arrêtée aux sommes figurant ci-dessus.

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Christine BOICHET-PASSICOS



L'Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés,
Vice-présidente du CCAS

Astrid CROENNE

